

Chapitre 4

Partenariats entre les volontaires et les États et gouvernance délibérative



**VOLONTAIRES
ONU**



Points clés

- Grâce à leurs partenariats avec les États, les volontaires font entendre leur voix, renforcent leur capacité d'action, tirent parti de leur expertise et de leurs expériences, et promeuvent l'inclusion.
- En intégrant les volontaires dans les processus de délibération, les autorités nationales facilitent leur inclusion et leur donnent les moyens de contribuer à l'élaboration de solutions permettant de résoudre des problèmes complexes.
- Les volontaires participent aux délibérations pour imposer leur agenda et se faire entendre, en particulier en cas de programmes et de priorités divergents.
- La participation des volontaires issus de communautés marginalisées (femmes rurales, petits agriculteurs et groupes autochtones) aux processus décisionnels permet de trouver des solutions durables et à long terme et garantit l'appropriation des enjeux du développement.

4.1. Introduction

À travers les pays et les régions, les volontaires issus de groupes marginalisés – les femmes, les personnes handicapées, les habitants des bidonvilles et les pauvres urbains – mettent leur temps, leur expertise et leurs connaissances au service d'autrui, et collaborent avec les autorités nationales dans différents processus de délibération afin d'influer sur les résultats en matière de développement. S'appuyant sur les études de cas concernant l'Équateur, le Kirghizistan, le Népal la République démocratique du Congo et la Tunisie, le présent chapitre traite des modèles de partenariat axés sur la gouvernance délibérative noués entre les volontaires et les États dans les pays du Sud.

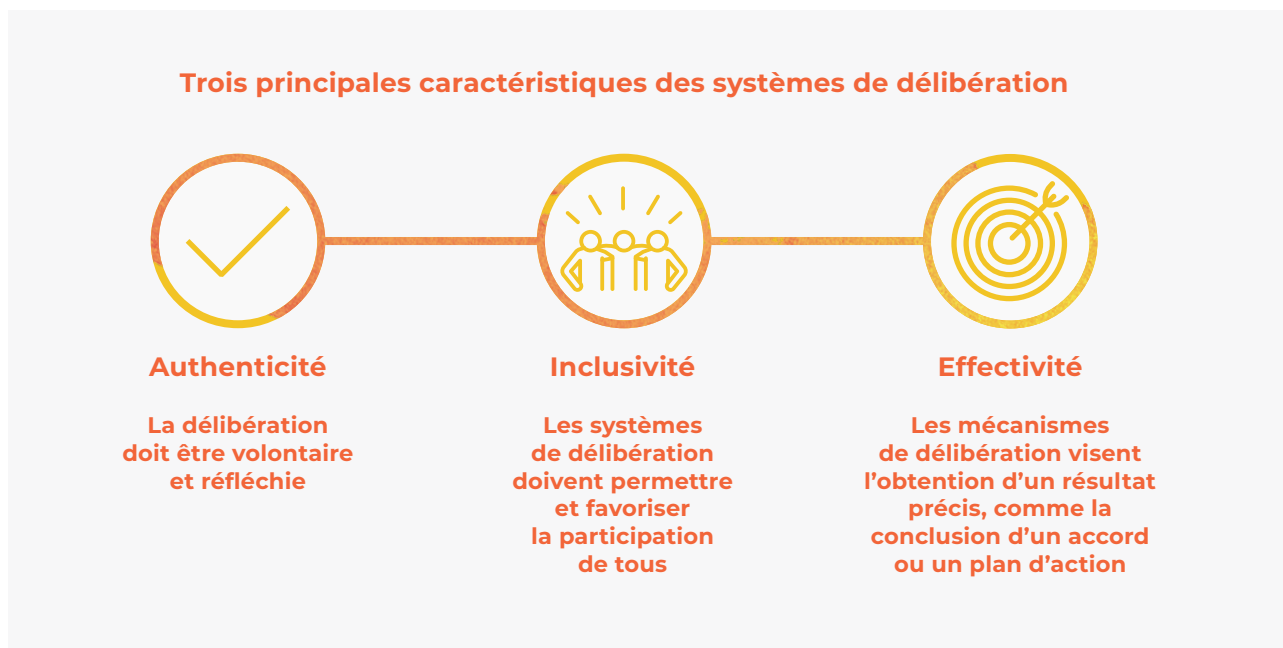
Les études de cas, qui fournissent des éléments d'information sur la manière dont des intérêts divers sont fédérés et les attentes des volontaires et des autorités nationales sont satisfaites, apportent également un éclairage sur les nouvelles modalités de collaboration entre les volontaires et les autorités nationales, et sur la manière dont les mécanismes de gouvernance délibérative peuvent promouvoir l'inclusion des groupes marginalisés et l'instauration de sociétés plus égalitaires.

La suite du chapitre est divisée en quatre parties. La section 4.2 présente et définit le concept de

gouvernance délibérative, et décrit les principaux processus connexes. La section 4.3 présente brièvement les études de cas. La section 4.4 distingue les composantes clés des modèles de délibération illustrés dans les études de cas. Enfin, la section 4.5 traite des forces et des faiblesses de ces modèles.

4.2. Au-delà du dialogue : qu'est-ce que la gouvernance délibérative ?

Les processus de gouvernance délibérative, qui relèvent globalement des forums et des espaces au sein desquels les volontaires peuvent participer aux dialogues ou à la définition des priorités stratégiques, sont souvent mis à profit par les instances publiques pour permettre aux citoyens de contribuer plus directement à la résolution des enjeux d'orientation les plus pressants⁹⁵. Sans être corrélés à des choix ou à des programmes prédéterminés, ils donnent la parole à un éventail élargi de citoyens et promeuvent leur capacité d'action. Le présent chapitre examine la manière dont les partenariats entre les volontaires et les États peuvent relayer la voix et promouvoir la capacité d'action des volontaires issus de différents groupes et communautés et ayant des aspirations et des centres d'intérêt divers.



Les mécanismes de délibération possèdent trois caractéristiques principales : l'authenticité, l'inclusivité et l'effectivité⁹⁶. Les délibérations authentiques sont volontaires et réfléchies ; les mécanismes de délibération inclusifs facilitent et renforcent la participation de tous ; et les mécanismes de délibération effectifs visent l'obtention d'un résultat précis, comme la conclusion d'un accord ou un plan d'action. Il convient de noter que si le consensus semble souvent être l'issue idéale, il ne constitue pas systématiquement l'objectif des délibérations. En revanche, il est essentiel que les citoyens aient la possibilité de communiquer leurs centres d'intérêt personnels et leurs préférences aux parties prenantes (fonctionnaires gouvernementaux, organisations faisant appel à des volontaires, voire les autres citoyens) tout en rendant visibles les désaccords⁹⁷.

Le chapitre évalue les partenariats entre les volontaires et les États dans le cadre des processus de gouvernance délibérative pour examiner la manière dont les volontaires participent aux côtés des gouvernements aux prises de décision. Les volontaires faisant don

de leur temps pour participer à ces processus, il importe qu'ils le fassent librement (cet aspect est lié à la caractéristique de l'authenticité). La manière dont les volontaires participent et dont les processus tiennent compte de leurs besoins a également son importance. La contribution active des volontaires à la création et à la formation de ces espaces renforce l'inclusivité des processus de délibération et accroît leur légitimité. Ces derniers peuvent alors devenir des vecteurs permettant aux groupes marginalisés, comme les femmes, de réclamer leur place dans les processus décisionnels publics⁹⁸.

La question de savoir qui crée ces espaces de participation et qui y intervient demeure essentielle^{99,100}. Si les espaces de délibération peuvent être mis au point par l'État ou par des entités non étatiques, dont des volontaires ou des groupes de la société civile, il existe cependant un risque que ces processus soient inégaux et favorisent des groupes privilégiés^{101,102}, et que les groupes marginalisés, comme les femmes, les minorités ethniques et les populations plus pauvres, soient un peu plus laissés pour compte et ne se fassent pas entendre¹⁰³.

4.3. Présentation des études de cas

Dans le cadre de la gouvernance délibérative, les partenariats entre les volontaires et les États se centrent sur le volontariat dans le contexte des communautés situées dans les pays et les régions du Sud. Les volontaires issus de groupes marginalisés, y compris les communautés autochtones (Népal), les femmes rurales (Kirghizistan), les agriculteurs (République démocratique du Congo et Tunisie) et les militants (Équateur) collaborent avec leur gouvernement afin de résoudre divers problèmes : changements climatiques (Équateur et Népal), agriculture (République démocratique du Congo), crise de l'eau (Tunisie), droits des femmes (Kirghizistan), conservation du patrimoine (Népal), etc. Reconnaissant que les partenariats entre les volontaires et les États se caractérisent par des relations de pouvoir inégales, les études de cas illustrent comment de nouveaux modes de travail, qui permettent aux volontaires de jouer un rôle plus important dans la prise de décision aux côtés du gouvernement, peuvent renforcer l'inclusivité des espaces et promouvoir l'obtention de résultats qui répondent mieux aux besoins des communautés marginalisées tout en posant les jalons pour une évolution des relations de pouvoir.

Les études de cas réalisées en Équateur et au Népal se sont appuyées sur des recherches primaires (entretiens et groupes de discussion), et les trois autres plutôt sur des sources secondaires¹⁰⁴.

Les études de cas mettent en évidence deux formes de volontariat. Au Népal et au Kirghizistan, les efforts des volontaires visaient à aider les communautés à résoudre des problèmes émergents en favorisant des discussions et des prises de décision collectives, apparentées à des formes d'entraide¹⁰⁵ ; en Équateur, en République démocratique du Congo et en Tunisie, les volontaires ont participé à des réunions et à des dialogues publics.



Une volontaire assure l'entretien des sentiers afin de favoriser l'écotourisme au Pérou.
Source : VNU.



4.3.1. Guthi et barghar au Népal

Au Népal, les *guthi*ⁱⁱ et *barghar*, des institutions faisant appel à des volontaires, respectivement, dans les communautés Newar et Tharu, sont ancrées dans les processus traditionnels et culturels.

Dans la communauté newar, les *guthi* continuent d'être surtout des institutions sociales qui définissent les droits des membres et leurs obligations à l'égard de la communauté. Dans le cadre des *guthi* et des *barghar*, les volontaires réalisent des activités sociales et culturelles, et les choix individuels sont considérés comme étant moins importants que les objectifs sociaux et culturels de la collectivité (comme la préservation du patrimoine culturel).

Ces groupes d'entraide et d'auto-assistance, qui abordent des problèmes collectifs, reposent sur la collaboration entre les individus et les communautés pour le bien commun.

Lors de la mise en place d'un gouvernement de type fédéral au Népal, les autorités locales ont promu les processus de délibération en maintenant et en consolidant leurs relations avec les *guthi* et les *barghar*. Ces derniers ont ainsi pu participer aux prises de décision et définir leurs priorités en matière de développement des communautés. La gouvernance locale a également donné la possibilité aux volontaires de participer à la planification et à la mise en œuvre des projets. Le nouveau système politique national, qui reconnaît les modèles traditionnels de gouvernance, a permis aux *guthi* et aux *barghar*ⁱⁱ d'élargir leur champ d'action, généralement culturel et religieux, et de contribuer de plus en plus à la planification et à l'exécution des projets. Ils ont ainsi noué des partenariats avec les gouvernements locaux et ont participé aux processus de gouvernance délibérative, consolidant leur influence croissante. Ce modèle a renforcé les capacités de délibération des institutions informelles locales comme les *guthi* et les *barghar* ainsi que leur aptitude à influencer sur le microsystème public en matière de planification et de mise en œuvre des activités de développement, comme la gestion des ressources naturelles. Tel est l'axe de l'étude de cas.

ⁱⁱ Au Népal, le terme « *guthi* » fait également référence à un régime foncier encadrant la gestion des terres données à des fins religieuses. Ce système est en place dans l'ensemble du pays, mais dans la communauté Newar (au centre de l'étude de cas), les *guthi* continuent d'être surtout des institutions sociales déterminant les droits des membres et leurs obligations à l'égard de la communauté.



4.3.2. Fundación Futuro Latinoamericano (Équateur)

La Fundación Futuro Latinoamericano [Fondation pour l'avenir de l'Amérique latine, FFLA] promeut la culture du dialogue concerté entre de multiples parties prenantes, dont des volontaires intervenant dans différents secteurs à l'échelle de l'Amérique latine en vue de trouver de nouvelles solutions à même de relever les défis du développement durable.

La fondation œuvre à générer de nouvelles ressources, à renforcer l'élaboration des politiques publiques et à résoudre les conflits liés aux processus de collaboration. L'étude de cas examine la manière dont le dialogue engagé par la FFLA en faveur d'un programme de développement durable offre aux volontaires l'occasion d'engager des débats sur des questions ayant trait aux changements climatiques et à la durabilité.



4.3.3. Conseil agricole et rural de gestion (République démocratique du Congo)

Le Conseil agricole et rural de gestion (CARG) est un mécanisme regroupant la société civile, des chefs traditionnels et des agriculteurs, dont des volontaires, pour nouer des partenariats avec les institutions gouvernementales afin de résoudre les problèmes des agriculteurs.

Traditionnellement, les cadres de consultation des organisations de petits agriculteurs constituaient souvent des fédérations et défendaient les intérêts des agriculteurs¹⁰⁷. Ces fédérations ont évolué avec le temps et se sont formalisées afin de permettre aux agriculteurs de participer aux prises de décision. Le CARG étant aujourd'hui un mécanisme intermédiaire entre les petits agriculteurs et l'État, certains adhérents mettent volontairement leur temps et leurs talents au service du CARG et contribuent à la définition et à la promotion des intérêts de leurs pairs¹⁰⁸. L'étude de cas examine les mécanismes soutenant le travail des petits agriculteurs volontaires au sein du CARG et leur influence sur le financement et les politiques agricoles au niveau local.



4.3.4. Forum de l'eau du Nebhana (Tunisie)

Le Forum de l'eau du Nebhana est une plateforme multipartite créée pour résoudre le problème de la pénurie d'eau dans la région de Kairouan (Tunisie)¹⁰⁹.

Son objectif est de développer une approche intégrée et durable de la gestion de l'eau. La Tunisie a des ressources en eau très limitées dont 82 % sont utilisés par le secteur agricole¹¹⁰. La plateforme rassemble de nombreuses parties prenantes, mais l'étude de cas examine le partenariat noué entre deux groupes ayant deux conceptions opposées de la gestion de l'eau dans la région – à savoir, les agriculteurs (dont certains sont des volontaires) et le Gouvernement – ainsi que leurs efforts pour aborder la question de la gestion de l'eau de manière collaborative.



4.3.5. Alga (Kirghizistan)

Créé en 1995 par une communauté active de femmes rurales vivant dans une ferme collective, Alga est un groupe de femmes volontaires qui intervient dans les villages de six districts situés dans la partie orientale de la région de Tchouï au Kirghizistan¹¹¹.

Le groupe tient son nom de la ferme collective où il a été créé. En kirghize, « Alga » signifie « aller de l'avant » ou « avancer ». L'étude de cas examine la manière dont l'organisation de volontaires relaie la voix des femmes kirghizes dans les processus de délibération des gouvernements locaux.



Un volontaire reçoit le *tilak* et les bénédictions des anciens après avoir terminé les rituels *guthi* au Népal. Source : VNU.

4.4. Principales caractéristiques des partenariats (entre les volontaires et les États) axés sur la gouvernance délibérative

Les quatre principales caractéristiques de la gouvernance délibérative au regard des partenariats entre les volontaires et les États sont présentées ci-après.

Encadré 4.1. Synthèse des mécanismes du volontariat au service de la gouvernance délibérative

Qui sont les volontaires ou les participants ?

Les volontaires communautaires issus de groupes socialement marginalisés (petits agriculteurs, groupes autochtones, femmes vivant en milieu rural, jeunes, etc.) interviennent dans les forums, les débats et les réunions communautaires car ils sont directement concernés par les questions ou les thèmes abordés et faisant l'objet de délibérations. Tout le monde ne souhaite pas s'investir dans les débats entre les citoyens et les États ou n'est pas convaincu de leur utilité.

Deux processus permettent de participer aux prises de décision : 1) les forums publics parrainés par l'État invitent les membres de ces groupes à mettre volontairement leur temps et leurs connaissances au service d'autrui, et 2) les gouvernements locaux appellent les institutions et les organisations établies facilitant le volontariat à ouvrir les débats aux groupes marginalisés.

Les volontaires peuvent participer (notamment dans le deuxième cas) directement ou par l'intermédiaire de représentants issus de l'organisation faisant appel à des volontaires concernée. Cet aspect a une incidence sur l'inclusion et l'influence exercée par les personnes invitées à contribuer aux débats et sur la manière dont leur voix est prise en compte dans ces espaces.

Quelle est l'ampleur de la participation ?

Les études de cas présentent différentes manières de rendre les débats plus participatifs, comme les visites à domicile pour inviter les représentants des ménages à les rejoindre ou la collecte d'informations et de points de vue auprès des membres d'un groupe. Si des critères de représentation sont parfois définis, il n'est pas toujours aisé de les respecter pendant les débats et certains participants plus « influents » dominent les échanges. Les compétences en matière de facilitation et une élaboration rigoureuse des méthodes de délibération ont permis de résoudre ces problèmes.

Pour quel résultat ?

La participation des citoyens à la gouvernance délibérative a entraîné des résultats plus durables et adaptés, à même de répondre aux besoins des populations les plus marginalisées. Le volontariat s'est avéré être un vecteur de renforcement de la collaboration entre les citoyens et les États. Cela étant, les relations entre les volontaires et les institutions publiques ne cessent d'évoluer en raison de leurs priorités, besoins et programmes divergents.



Un volontaire membre de l'institution *guthi* participe à une procession religieuse. Cette institution népalaise fondée sur le volontariat collabore avec le Gouvernement pour l'aider à préserver le patrimoine culturel du pays. Source : VNU.

4.4.1. Promouvoir la capacité d'action et d'influence

L'étude de cas menée au Népal illustre la manière dont les mécanismes de gouvernance délibérative peuvent stimuler la capacité d'action des volontaires.

Au regard de l'évolution du système fédéral, les *guthi* et les *barghar* sont des groupes d'entraide qui ont engagé des délibérations et des partenariats avec les autorités nationales dans le cadre des systèmes de gouvernance, et participent de manière croissante aux projets communautaires. Au niveau local, les *guthi* et les *barghar* ont collaboré avec les gouvernements concernés aux fins de préservation de la culture. L'évolution du mécanisme aidant, les *guthi* et les *barghar* sont désormais intégrés dans les processus décisionnels et peuvent ainsi influencer sur les décisions. Les partenariats avec les autorités locales ont permis aux *guthi* de participer aux processus de planification, ce qui a renforcé leur capacité d'action et d'influence, et leur a donné les moyens de plaider en faveur de la préservation des droits du patrimoine culturel. Suivant la mise en place d'une structure gouvernementale fédérale au Népal en 2015, ces institutions locales ont pu participer aux prises de décision et définir leurs priorités en matière de développement communautaire. La gouvernance locale a également donné la possibilité aux volontaires de participer à la planification et à la mise en œuvre des projets. Les gouvernements locaux ont maintenu et renforcé leurs relations avec les *guthi* et les *barghar* pour promouvoir les processus de délibération, et les agents de l'administration locale ont intensifié leur collaboration avec ces institutions pour élargir les processus décisionnels en matière de gestion des ressources publiques, d'infrastructures et d'intervention à la suite de catastrophes (voir l'encadré 4.2).

4.4.2. Tirer parti de l'expertise et des expériences des volontaires

D'une étude de cas à l'autre, les partenariats entre les volontaires et les États montrent que les processus de délibération permettent l'échange

de points de vue différents – les connaissances et l'expertise des volontaires étant souvent à l'origine de solutions durables. Les connaissances et les idées des volontaires rejoignent souvent le savoir, habituellement qualifié de « spécialisé », des bureaucrates et d'autres responsables gouvernementaux. À titre d'exemple, en République démocratique du Congo, les agriculteurs volontaires du CARG ont fourni des informations de première main aux agents de l'administration locale sur les répercussions des prix agricoles et des obligations fiscales sur leurs moyens de subsistance et ont suggéré des mesures afin de prévenir les flambées de prix¹¹².

En Équateur, les volontaires de la FFLA issus de communautés locales qui subissaient l'impact des changements climatiques ont engagé des dialogues, y compris au moyen de réseaux tels que l'Alliance pour le climat et le développement, au sein desquels ils ont aidé les décideurs issus de pays en développement à mettre en œuvre des politiques de développement prenant en compte les questions climatiques.

Au Népal, les membres des *guthi* ont lancé des débats sur les principes de la gestion des ressources qui sont ancrés dans leur culture et leurs traditions. Ainsi, l'un d'entre eux a expliqué que le festival annuel Sithi Nakha coorganisé par les *guthi* « n'est pas seulement religieux ; il aborde aussi la manière dont nous gérons nos ressources, conservons l'environnement et gouvernons. Avant que la notion d'environnement mondial ne fasse son apparition dans la communauté Newar, nos ancêtres étaient conscients de la nécessité de nettoyer les sources d'eau ... il s'agit d'une sorte de campagne de nettoyage fondée sur nos traditions ». Ces croyances et pratiques culturelles spécifiques ont constitué des sources d'information précieuses pour la planification de l'environnement local.



4.4.3. Faciliter l'inclusion

Dans les études de cas, les processus de délibération ont été conçus pour faciliter et promouvoir l'inclusion.

Au Népal, les volontaires des *barghar* ont collaboré avec le Gouvernement local à la construction d'un barrage (voir l'encadré 4.2). Ce partenariat entre les volontaires et les autorités a permis d'inclure les *barghar* dans les prises de décision concernant un projet public, et a conduit à la construction d'une structure plus robuste adaptée aux besoins des volontaires et aux aspirations du Gouvernement local. Parallèlement, les *guthi* qui ont noué des partenariats avec les autorités locales pour restaurer et assurer l'entretien de temples, de fontaines d'eau potable et de monuments divers, ont créé un mécanisme de cofinancement qui a permis de préserver certains monuments historiques.

En Équateur, la FFLA veille à ce que les groupes minoritaires, notamment les femmes, soient intégrés et placés au centre des espaces qu'ils créent, mais aussi chargés des questions, relevant de certaines politiques publiques, pour lesquelles ils plaident ou sur lesquelles ils influent. Et ceci en dépit de l'absence de mécanismes et d'espaces spécifiques pour ces groupes dans les instances de gouvernance de la Fondation.

En Tunisie, le Forum de l'eau du Nebhana consacre un volet de sa politique de dialogue tripartite à sonder les opinions des acteurs concernés¹¹³. Ainsi, un petit groupe d'agriculteurs (sans représentants de l'État) ont pu participer

à un dialogue ouvert sur l'utilisation de l'eau, et expliquer leurs attentes ainsi que l'importance de l'eau dans leur travail, sans être contraints de se limiter à certains points prédéfinis (voir l'encadré 4.3).

Les études de cas montrent que les autorités nationales ne sont pas toujours à l'origine de la participation du public aux processus de délibération. Les volontaires et les groupes d'entraide se sont également posés en chefs de file de ces espaces, habilités à mettre en avant les problèmes ou les questions devant faire l'objet d'un débat. Par exemple, comme l'explique un membre d'un *barghar*, « ... nous avons convoqué une réunion pour discuter d'un problème communautaire et avons invité le président du district et le maire à y assister ». Parfois, les autorités nationales ont convié les agriculteurs membres du CARG (République démocratique du Congo) et les femmes leaders d'Alga (Kirghizistan) à participer aux réunions des conseils et aux dialogues entre les parties prenantes.

Ces initiatives montrent que les espaces de délibération peuvent être inclusifs, représentatifs et ancrés dans les valeurs et les pratiques des communautés. Cela n'est pas tout à fait vrai pour les *guthi* (Népal), où, en dépit de certains changements, les processus continuent d'être réservés à certains genres et castes. En dehors de ces exclusions, les volontaires et les membres des groupes d'entraide ont été « invités » à rejoindre les processus de délibération et ont également créé leurs propres espaces de discussion afin de traiter les questions qui leur semblaient prioritaires. Les délibérations n'ont pas toujours été formelles ; certaines activités informelles et non structurées ont accordé une grande importance aux témoignages et aux expériences des citoyens.





Un volontaire membre de l'institution *guthi* aide à reconstruire un temple détruit par le séisme de 2015 à Patan, au Népal. Source : VNU.

4.5. Points forts et faiblesses des mécanismes de délibération

Les études de cas mettent en évidence certaines des forces et des limites des mécanismes de délibération lorsqu'ils sont utilisés pour faciliter les relations entre les volontaires et les États.

4.5.1. Les volontaires peuvent contribuer à la prise de décisions difficiles et à l'obtention de résultats en phase avec les besoins

Comme le montrent les études de cas, les volontaires ont amélioré les processus décisionnels, leur expertise et leurs expériences permettant d'obtenir des résultats plus adaptés aux besoins de leur communauté.

Au Kirghizistan, le groupe Alga a noué des partenariats avec plusieurs instances gouvernementales locales et régionales, dont le conseil de surveillance de la région de Chui¹¹⁴. En 2015, Alga a lancé la campagne Follow Your Voice dans le but d'accroître la participation des femmes aux processus électoraux et de représenter leurs intérêts dans les organismes de l'État¹¹⁵. Si le groupe relaie la voix de ses membres, à savoir des femmes kirghizes, il tient également compte des points de vue recueillis lors de ses campagnes d'éducation et les transmet aux conseils locaux. Ces éléments d'information ont apporté une aide précieuse aux autorités locales devant prendre des décisions délicates et complexes concernant la participation des femmes à la vie citoyenne et politique, la lutte contre la violence domestique et les droits des femmes.



Une volontaire participe à un projet de construction au Népal.
Source : VNU.

Encadré 4.2. La construction laborieuse d'un barrage

Les *barghar* contribuent à différents projets collectifs pour construire des infrastructures telles que des routes, des canaux et des temples. Pendant la saison des moussons, la région de Rajapur a subi de graves inondations, qui ont endommagé des terres agricoles et compromis certains moyens de subsistance. Pour résoudre ce problème qui concernait l'ensemble de la communauté, le responsable du *barghar* a fait du porte-à-porte pour demander à la population d'assister à une réunion de réflexion et, par la suite, de contribuer sur la base du volontariat à la construction d'un barrage. Il parle de l'expérience en ces termes : « Les hommes, les femmes, les jeunes et les personnes âgées ont travaillé de manière volontaire en fonction de leur disponibilité. Ils se rendaient sur le chantier tôt le matin, munis de leur casse-croûte. Ils ont rempli le fossé avec des pierres pour acheminer l'eau vers le canal. Il faut trois à quatre jours pour construire un barrage ». Les barrages étaient traditionnellement dressés à la force des bras et à l'aide de pierres et de boue. Souvent, ils restaient en place moins longtemps que prévu.

En raison de l'impact des inondations sur l'activité agricole dans la région, la construction du barrage était devenue prioritaire pour la municipalité, qui envisagea, de concert avec le *barghar*, de recourir à une intervention collaborative. Le président du district a expliqué que la première étape du processus de planification a consisté à recueillir les points de vue des membres de la communauté. Les agents de l'administration locale ont par ailleurs été invités à assister aux réunions communautaires du *barghar*. L'adjoint au maire a déclaré que « traditionnellement, les *barghar* décidaient seuls des solutions à appliquer, mais de nos jours leurs processus sont plus participatifs et tiennent compte des nouvelles idées et solutions proposées pendant ces réunions publiques. Les décisions, loin d'être individuelles, étaient collectives et s'alignaient sur les aspirations des gouvernements locaux ». Par la suite, les volontaires ont commencé à utiliser des outils tels que des systèmes de gabions afin que les structures résistent à des inondations plus graves. S'appuyant à la fois sur les compétences et les connaissances traditionnelles et sur des techniques d'ingénierie plus modernes, ils ont construit un barrage plus solide, financé par la municipalité.

Source : recherches primaires du programme VNU.

Au Népal, le partenariat entre un *barghar* et la municipalité de Rajapur montre comment l'association du savoir-faire du *barghar*, du financement des autorités locales et de l'expertise technique des ingénieurs a permis de construire un barrage plus solide et durable, à même de protéger les terres des agriculteurs contre les inondations (voir l'encadré 4.2). Par le passé, les *barghar* avaient recours aux savoirs traditionnels et autochtones pour lutter contre les inondations de manière autonome, mais le partenariat avec les pouvoirs publics a facilité ce travail (par exemple, au niveau du cofinancement) et a permis d'obtenir des résultats plus durables.

De même, le partenariat des *guthi* avec les autorités nationales visant à restaurer et à préserver des bâtiments culturels, dont de

nombreux temples et sites du patrimoine culturel mondial de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) situés à Lalitpur, près de Katmandou, et détruits à la suite du tremblement de terre de 2015, leur a permis de participer à la planification aux côtés du Gouvernement local. Forts d'une tradition séculaire de sauvegarde du patrimoine culturel, ils ont noué une collaboration efficace avec les autorités locales en veillant à ce que leurs priorités soient prises en compte. La participation au processus de planification a été l'occasion pour les *guthi* d'être à l'écoute des institutions traditionnelles dans le cadre du mécanisme de gouvernance ; quant au processus de délibération, il a facilité les prises de décision concernant la préservation des sites.

Ces exemples illustrent la manière dont les citoyens ont mis volontairement leur temps et leurs connaissances au service de la mise au point de projets publics plus réactifs, tenant compte de priorités et de programmes souvent divergents. Les volontaires se sont montrés disposés à intervenir et à « réfléchir avec » les fonctionnaires locaux, en apportant leur connaissance approfondie du contexte et en soutenant les projets publics. L'expérience de la population a été déterminante pour renforcer la compréhension mutuelle des personnes engagées dans ces espaces de délibération.

Il convient cependant de noter que les « résultats » des délibérations ne sont pas toujours manifestes. Ainsi, en Équateur, la participation de la FFLA aux débats n'a pas entraîné de changement stratégique. Son rôle étant de servir d'intermédiaire entre les autorités nationales et la société civile et de créer des espaces de dialogue entre les deux parties, la FFLA avait pour objectif d'influer sur les politiques du Gouvernement en plaidant en faveur des groupes marginalisés. Si le partenariat de la FFLA avec les autorités nationales a permis de mieux faire entendre la voix de ces groupes, il n'a pas contribué à l'obtention de résultats leur étant favorables ou bénéficiant aux communautés représentées.

4.5.2. Le volontariat peut promouvoir l'inclusion dans les espaces de délibération mais montre des limites

Ces études de cas prouvent que les processus de délibération permettent aux volontaires issus de groupes marginalisés de jouer un rôle central dans les prises de décision sur les programmes et les services publics les concernant, et de combler ainsi l'écart séparant les communautés et les autorités nationales. Si les motivations des volontaires collaborant avec les autorités nationales afin de résoudre des problèmes étaient diverses – mécontentement à l'égard des services publics destinés à des groupes spécifiques (Alga, au Kirghizistan), souhait de pérenniser la gestion des inondations (*barghar*, au Népal), etc. –, ils étaient toujours désireux d'influer sur les décisions concernant des questions importantes pour leur communauté et déterminantes pour le bien commun. Les mécanismes de gouvernance délibérative ont permis à des femmes kirghizes (Kirghizistan), à de petits agriculteurs (République démocratique du Congo et Tunisie) et à des groupes autochtones (Népal et Équateur) de participer à l'élaboration de politiques publiques aux niveaux local et national.

Les volontaires investissent :



Du temps



Des connaissances

pour que les projets publics répondent mieux aux besoins, en conciliant souvent des priorités et des programmes divergents

Encadré 4.3. En République démocratique du Congo, de petits agriculteurs font don de leur temps pour garantir le caractère équitable des processus financiers.

Les processus de délibération ont permis à de petits agriculteurs volontaires auprès du CARG, d'influer sur les prix agricoles en intervenant auprès des producteurs et des consommateurs, et d'aborder les questions fiscales avec les pouvoirs publics. Le coordonnateur du CARG a déclaré : « lorsque la surtaxe du prix de vente ou la pression exercée par les fonctionnaires ont une incidence négative sur le prix des produits agricoles, il est demandé aux agents de l'État siégeant au conseil de fournir des explications ». En raison du nombre élevé de parties prenantes concernées, les conflits et les désaccords étaient fréquents. Les discussions ont cependant fourni l'occasion aux petits agriculteurs de présenter leurs contre-arguments et de proposer de nouvelles conditions. Le coordonnateur du CARG ajoute : « c'est ainsi que la nomenclature fiscale est définie et qu'elle répond à la situation des paysans. Lorsqu'ils arrivent sur le marché avec leurs produits, ils savent ce qu'ils doivent payer ou pas ».

Un processus similaire est en place pour la préparation et la validation du budget provincial. Avant l'intervention du CARG, le budget était élaboré au niveau provincial sans consulter les agriculteurs et ne tenait donc pas compte de leur niveau de vie. Aujourd'hui, le projet de budget est soumis au CARG qui convoque une réunion de tous ses membres aux fins d'examen. Un autre membre du CARG précise : « si une section ne nous semble pas correcte, nous établissons un rapport pour suggérer des modifications et le soumettons à l'instance provinciale. Nous faisons en sorte de consulter le système de classement au niveau provincial et au niveau national. S'il ne correspond pas au niveau de vie de la population, nous apportons de légères modifications au niveau des différentes entités ». Ces processus de délibération permettent

de veiller à ce que les composantes financières des procédures agricoles publiques reflètent la situation des agriculteurs les plus pauvres dans la région.

Sources : entretiens avec le responsable provincial et le secrétaire permanent du CARG, 12 et 14 juillet 2021.

S'agissant du CARG, les petits agriculteurs ont participé aux délibérations avec les autorités nationales afin de faire part de préoccupations qui, autrement, n'auraient sans doute pas été abordées. Comme le montre l'encadré 4.3, les questions relatives au coût des produits agricoles et à la budgétisation locale influent de manière directe sur la vie et les moyens de subsistance de ces agriculteurs. Leur présence dans des espaces où ils pouvaient exprimer leurs points de vue et leurs préoccupations concernant la manière dont les décisions étaient prises a renforcé l'inclusion tout en garantissant la prise en considération de leurs besoins.

Comme le montrent certaines études de cas, des défis restent à relever pour garantir le caractère inclusif des espaces de délibération. Au Népal, les processus de délibération reflétaient les différences entre les groupes marginalisés. À titre d'exemple, les volontaires des *guthi* participant à ces processus étaient surtout des hommes de la communauté Newar (un groupe ethnique comprenant différentes castes) occupant des postes clés ; cela étant, au fil du temps, les femmes ont pu accéder à certaines activités. De même, en ce qui concerne le Forum de l'eau du Nebhana (Tunisie), il s'est avéré difficile de faire en sorte que les processus de délibération promeuvent l'inclusion au sein des groupes d'agriculteurs, par ailleurs importants et variés, touchés par la crise de l'eau (sur une large étendue géographique)¹¹⁶.

Compte tenu de l'hétérogénéité des groupes marginalisés, leurs problèmes sont trop différents et spécifiques pour proposer des solutions efficaces dans le cadre des processus de délibération. Cependant, comme le suggèrent les exemples du CARG et des *guthi*, le fait de réunir des groupes partageant des contextes et des expériences similaires en vue de discuter

d'une question en amont peut améliorer les perspectives de délibération future, y compris avec les autorités nationales.

4.5.3. Les espaces de délibération peuvent atténuer les inégalités de pouvoir entre les citoyens et les États mais ne peuvent pas les supprimer

Il ressort des conclusions des études de cas que les espaces de délibération ne sont pas neutres. Ils sont souvent influencés par des disparités sociales aiguës, en particulier lorsque des groupes marginalisés sont concernés. Dans les exemples du Forum de l'eau du Nebhana (Tunisie) et du groupe Alga (Kirghizistan), les volontaires comme les autorités nationales avaient des réserves quant à la pertinence du processus délibératif. Les doutes du Forum de l'eau du Nebhana étaient liés à la fracture permanente séparant les citoyens, les organisations de la société civile et l'État à la suite du printemps arabe dans le pays¹⁷. L'adhésion des volontaires était donc essentielle pour garantir un dialogue menant à la réconciliation et à une meilleure planification de l'agriculture.

Les réserves du groupe Alga étaient dues aux tensions manifestes entre les chefs de village et les villageois qui craignaient que la collaboration soit une source de préjudices et de difficultés. Les membres d'Alga ont participé aux réunions du conseil local et à des conférences, et ont invité les membres du conseil à assister aux réunions du groupe¹⁸. Ils ont ainsi prouvé leur volonté quant à nouer des partenariats et ont gagné la confiance de la communauté. S'agissant de la FFLA (Équateur), si les relations de pouvoir inégales avec les autorités nationales dominaient les processus de délibération, leur incidence sur les résultats n'était pas manifeste. Un facilitateur des dialogues de la FFLA témoigne :



Les gouvernements tentent parfois de monopoliser les débats. Notre rôle est de servir d'intermédiaires et de faire en sorte que chaque partie (bénéficiaires, organisations non gouvernementales, organisations sociales, universitaires, minorités et groupes non privilégiés, entre autres) ait sa place et, pour cela, nous assurons d'emblée la transparence des processus. Cela instaure un climat de confiance. Il nous est déjà arrivé d'entamer des processus sous le feu des critiques gouvernementales ou de voir des acteurs politiques tenter d'utiliser les processus aux fins de promotion personnelle et de satisfaction de leurs intérêts politiques. Parfois, le manque d'adhésion des gouvernements est dû à leur crainte d'être la cible des critiques. Notre rôle est de trouver des moyens d'éviter ces conflits.



Les stratégies visant à réduire les disparités de pouvoir et à garantir la participation des groupes marginalisés aux processus de délibération ont cependant été efficaces. Un membre de la FFLA explique : « [L]ors de la création d'un projet, nous établissons des quotas de femmes, de populations autochtones, etc., assurant leur participation. Par ailleurs, nous prenons en charge leurs frais de transport et mettons à leur disposition un lieu pour la garde des enfants ».

Il ressort également des études de cas que le fait d'atténuer les inégalités en amont peut contribuer de manière déterminante à l'efficacité des partenariats entre les volontaires et les États (voir l'encadré 4.4), sans pour autant constituer une garantie. Comme le montre le modèle de délibération du Forum de l'eau du Nebhana, tous les participants ne sont pas nécessairement disposés à délibérer.

Au Népal, il est possible que le caractère homogène des *guthi* et des *barghar*, qui a pu encourager la libre contribution des volontaires, soit en grande partie à l'origine de leur participation efficace aux processus de délibération. L'inverse s'est produit dans l'exemple du Forum de l'eau du Nebhana : la fracture s'est aggravée pour les agriculteurs en raison d'une politique de l'eau favorisant la classe moyenne et de la quasi-absence de mesures luttant contre les forages illégaux¹¹⁹. Les processus de délibération ont permis non seulement de reconnaître ces relations de pouvoir inégales mais également de les combattre. Les attentes et les objectifs ont été clairement définis, et les agriculteurs ont reçu assez d'informations pour pouvoir participer efficacement au forum.

Ces dynamiques de pouvoir continuent d'évoluer. L'étude de cas menée au Népal révèle une situation semblable à celle vécue par le Forum de l'eau du Nebhana : en 2019, la décision unilatérale de l'exécutif d'adopter une loi pour nationaliser tous les *guthi*, publics et privés, et réglementer toutes les activités culturelles et religieuses, a terni les relations habituellement fructueuses entre le Gouvernement local et les *guthi* et a accru les tensions entre ces derniers et le Gouvernement fédéral¹²⁰. Les membres de *guthi* interrogés dans le cadre de cette étude ont déclaré que « la loi pouvait priver les *guthi* du droit de préserver leurs pratiques et leur patrimoine culturels ». Une série de manifestations pacifiques des membres des *guthi* a entraîné le retrait du projet de loi. Dans cet exemple, un conflit avec l'État a permis d'influer sur la politique publique.

Encadré 4.4. Préparation des délibérations en Tunisie

La première étape de la méthode du Forum de l'eau du Nebhana¹²¹ (Tunisie) a consisté à inviter les agriculteurs à soumettre leurs idées, opinions et évaluations concernant les questions qui allaient faire l'objet de débats. Cet exercice informel s'est réalisé en petits groupes. Les facilitateurs ont veillé à faire régner l'absence de jugement et la neutralité. L'objectif de ce dialogue ouvert était de persuader les agriculteurs de l'efficacité des délibérations avec les autorités nationales pour résoudre les désaccords sur la gestion de l'eau. S'en est suivi un dialogue transversal au sein du groupe qui a permis aux agriculteurs de converser entre eux, sans la présence des administrateurs locaux. Ils ont ainsi pu apprendre les uns des autres et se familiariser avec leurs problèmes respectifs. Ce n'est qu'à l'issue de cette étape qu'ont débuté les dialogues concertés entre les agriculteurs et les responsables gouvernementaux.

Sources : Kühn (2017) et Diehl (2020).



4.6. Conclusion

Le volontariat joue un rôle important dans la gouvernance délibérative. Les partenariats entre les volontaires et les États, notamment lorsqu'ils incluent les groupes marginalisés, jouent un rôle important dans la promotion de l'inclusion dans les processus qui, autrement, ne prendraient peut-être pas en considération ces groupes.

Comme le montrent les études de cas, les mécanismes de gouvernance délibérative non seulement permettent aux agriculteurs, aux femmes et aux groupes autochtones de faire entendre leur voix et de participer légitimement à la gouvernance publique, mais leur donnent également les moyens d'influencer les résultats.

L'inclusion et l'influence (qui participe et comment) sont des questions essentielles, en particulier lorsque la prise de décision est fondée sur des valeurs (par exemple, la préservation du patrimoine culturel au Népal) ou concerne des solutions à long terme (comme les politiques agricoles en République démocratique du Congo). Si l'inclusion des groupes marginalisés permet de faire davantage entendre des voix d'ordinaire ignorées, les volontaires participant à ces processus doivent cependant surmonter des obstacles persistants étant donné que les espaces de délibération aggravent parfois

les inégalités de pouvoir existantes. Tel a été le cas en Équateur, où des intérêts plus « puissants » ont dominé les délibérations.

Comme le montrent les études de cas, l'engagement des volontaires auprès des autorités nationales a promu la solidarité et le renforcement des relations et a entraîné des résultats plus alignés sur les besoins locaux. En ce qui concerne l'étude de cas menée au Népal, les autorités locales se sont appuyées sur les structures institutionnelles (comme les *guthi* et les *barghar*) pour faciliter le volontariat et ont ainsi élargi les espaces de délibération. En outre, les processus de délibération ont été des vecteurs de légitimité, de confiance et d'appropriation tout en garantissant des résultats plus pertinents.

Néanmoins, comme le montrent les études de cas, seule la mise en place d'approches inclusives, dont les caractéristiques peuvent varier d'un contexte local à l'autre, permet la concrétisation de ces aspects positifs.

Manifestement, les partenariats entre les volontaires et les États qui incluent les membres de groupes marginalisés dans les processus de délibération ont un rôle à jouer dans la construction de sociétés plus équitables et inclusives. S'il est possible qu'ils n'éliminent pas complètement les inégalités existantes, ils permettent de mieux faire entendre les voix oubliées, et facilitent l'obtention de résultats plus adaptés aux besoins des communautés.

Témoignage de volontaire : Sumak Bastidas (Équateur) : l'importance de promouvoir les voix autochtones dans la gouvernance délibérative

Les nouveaux espaces de délibération communautaires, s'ils sont organisés de manière traditionnelle, peuvent entraver l'inclusion au lieu de la renforcer. Le chapitre 4 montre que, pour donner naissance à des contrats sociaux inclusifs, il importe de prendre en considération le type d'acteur participant à ces espaces. Sumak Bastidas, membre d'une communauté autochtone en Équateur, témoigne de la manière dont le volontariat peut contribuer à la prise en compte de la voix des groupes autochtones dans les processus décisionnels publics.

Je m'appelle Sumak Bastidas et j'appartiens à la communauté autochtone Kichwa. Je vis en Équateur. Ma longue expérience en tant que volontaire m'a amenée à exercer divers rôles. J'ai été coordonnatrice nationale d'un projet mondial du programme VNU visant à garantir l'accessibilité et la répartition équitable et juste des avantages liés à l'utilisation des savoirs traditionnels en matière de ressources génétiques.

Les volontaires ont un rôle à jouer dans la création de sociétés plus justes au sein des communautés rurales et autochtones à l'issue de la pandémie. Ils peuvent soutenir l'élaboration des politiques, programmes et projets qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des populations les plus vulnérables au regard des questions sociales, économiques, environnementales et culturelles.

Ils peuvent veiller à ce que la voix des femmes et les points de vue des communautés autochtones aient leur place dans les relations entre les citoyens et les États en renforçant les capacités des peuples autochtones et des communautés locales dans les cadres nationaux et internationaux promouvant les savoirs traditionnels et l'exploitation durable de la faune et de la flore.

Parmi mes missions les plus passionnantes dans le cadre du volontariat, figure ma contribution au renforcement des capacités des communautés autochtones, au rapprochement entre les politiques publiques et les territoires éloignés, et à la visibilité accrue du rôle des femmes autochtones dans la protection de la diversité écologique et des savoirs traditionnels.

Contribution spéciale : Mohamed Tazul Islam, ministre du Gouvernement local, du Développement rural et des Coopératives (Bangladesh)

En 1973, dans un Bangladesh ravagé par la guerre, le père de notre nation, Bangabandhu Sheikh Mujibur Rahman, a eu l'initiative courageuse de faire participer les volontaires nationaux au programme de préparation aux cyclones. C'était quasiment une première dans l'histoire moderne du pays.

Cette initiative a posé les jalons d'une institutionnalisation de la participation des volontaires aux processus de développement. Le Bangladesh a toujours été pionnier dans la lutte contre les catastrophes. Il l'a encore prouvé face à la pandémie mondiale de COVID-19 ; les volontaires ont été remarquables, redoublant d'efforts et sensibilisant à l'importance du lavage de mains et de l'hygiène personnelle pour protéger les plus vulnérables.

La tradition du volontariat est fortement ancrée au Bangladesh. Au fil des ans, les volontaires ont joué un rôle important dans la vie socioéconomique et politique du pays. Le volontariat est de plus en plus perçu comme un élément essentiel de la réalisation des objectifs de développement durable. Il importe au plus haut point de promouvoir le volontariat au Bangladesh afin d'accroître l'engagement civique et la participation des citoyens, et de garantir la réalisation des objectifs de développement durable ainsi que des objectifs de développement à long terme du Gouvernement, dont la Vision 2041 et l'initiative Delta 2100. Les volontaires sont des partenaires de premier plan de notre ministère, en particulier au niveau local. Ils inspirent confiance et respect, tout en étant redevables auprès des communautés et nous les considérons comme des auxiliaires essentiels des municipalités. De ce fait, le ministère a déployé 171 volontaires communautaires des Nations Unies dans 20 municipalités et communes du pays par l'intermédiaire du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Ils participent activement au projet du ministère du Gouvernement local, du Développement rural et des Coopératives visant à améliorer les moyens de subsistance des communautés urbaines pauvres. Au vu de l'élargissement des centres urbains et de leur population active, le projet a pour but de renforcer la croissance économique globale, l'égalité des revenus et l'offre d'emplois, et de réduire la pauvreté.

En 2020, en dépit des difficultés liées à la pandémie de COVID-19, le projet a permis, entre autres, d'atteindre les objectifs intermédiaires suivants : mise au point et renforcement des mécanismes locaux de prestation de services existants, amélioration des liens avec les communautés, ou encore renforcement des capacités des agents locaux. Compte tenu de l'attention prioritaire accordée à l'autonomisation des communautés et à l'amélioration de la fourniture des services urbains, la contribution des volontaires a été déterminante. Ces derniers ont impulsé l'action collective, amenant les communautés à s'investir activement dans la cartographie participative de la pauvreté ou dans les conseils de développement communautaire, tout en s'attachant à renforcer les capacités des pauvres urbains à cet égard. Ce faisant, ils donnent plus de poids aux voix des pauvres et rendent le processus plus inclusif.

Pour faire face à la pandémie, les volontaires communautaires des Nations Unies sont en première ligne, coordonnant directement les activités de sensibilisation et de sécurisation. Les communautés suivent leurs conseils réguliers en matière de vaccination. Par ailleurs, ils sensibilisent activement aux mesures

de sécurité et aux pratiques d'hygiène, et aident les habitants des bidonvilles et d'autres franges de la population urbaine pauvre à se protéger contre la COVID-19. Leur contribution est inestimable : en tant que membres des communautés où ils interviennent, les volontaires comprennent leur situation, créent des liens et nouent des relations.

Les quelques exemples qui suivent illustrent le travail des volontaires communautaires des Nations Unies que nous côtoyons. Ils mobilisent les organisations communautaires et collaborent avec les conseils de développement communautaire pour préparer, par exemple, les plans d'action communautaires en améliorant les infrastructures collectives prioritaires, et en tenant compte des facteurs de résilience climatique et de la nécessité de relever les défis socioéconomiques conformément aux besoins locaux. Ils organisent et facilitent les estimations, le suivi et les évaluations avec le concours des populations pauvres urbaines à l'échelon municipal. Toutes ces activités mettent en évidence leur force et leur capacité à mobiliser les ressources, entre autres humaines, au niveau local. Cela a permis de mettre en œuvre des interventions coordonnées et efficaces en collaboration avec les gouvernements locaux et les agences de développement.

Le ministère est à l'avant-garde en matière de partenariats avec les volontaires. En 2020, le ministère du Gouvernement local, du Développement rural et des Coopératives a créé, de concert avec WaterAid et le programme VNU au Bangladesh, le prix du volontariat national, qui récompense les volontaires les plus dévoués et assidus. Les médias ont largement couvert le lancement de cette initiative unique. Dans son sillage, d'autres organismes gouvernementaux envisagent de créer leur propre programme de reconnaissance des volontaires.

La crise actuelle due à la pandémie nous a contraints à repenser notre action de volontariat en tant que mobilisation fondée sur des modèles traditionnels de gouvernance. Par conséquent, en ce qui nous concerne, il est de la plus haute importance d'aider les volontaires à acquérir les compétences nécessaires pour qu'ils deviennent une main-d'œuvre auxiliaire en mesure de participer aux activités de développement. Depuis plusieurs mois, nous collaborons avec des volontaires, des organisations faisant appel à des volontaires et les ministères du Gouvernement, à l'élaboration de la première politique nationale du volontariat, portés par une conviction commune : le Bangladesh a besoin d'une structure organisée pour un volontariat efficacement coordonné, géré et encadré. La politique permettra d'intégrer le volontariat dans nos politiques nationales de développement et de renforcer de manière significative les institutions gouvernementales locales. Elle est par ailleurs centrée sur des thèmes essentiels : la promotion et l'intégration du volontariat dans le développement national, la réduction de la fracture entre les zones rurales et urbaines, la réalisation des objectifs de développement durable, et le renforcement des ressources humaines à l'aide d'une stratégie globale en matière d'inclusion. J'ai la conviction que la politique nationale du volontariat permettra également de donner du relief aux activités volontaires des individus, des communautés, du secteur privé et des partenaires du développement, et amènera le Gouvernement à reconnaître l'importance du volontariat. Nous organisons des consultations aux niveaux national et infranational afin de mettre à la disposition des volontaires et d'autres parties prenantes des espaces où ils peuvent exprimer leurs points de vue, écouter et être entendus tandis que nous élaborons les politiques.

Je crois fermement que la créativité, l'innovation et la sagesse locale des volontaires peuvent améliorer de manière significative la planification à l'échelle locale et la participation des bénéficiaires directs aux initiatives des autorités locales.

Références bibliographiques

Burke, S. P. et al., *Kyrgyzstan Case Study Sourcebook: Partnership and Collaboration between Government and Civil Society Organizations*. Aga Khan Development Network, Bichkek, 2007.

Campagne d'information nationale « Follow Your Voice », Questions-réponses destinées aux militants et aux volontaires, 2015. Disponible (en kirghize) à l'adresse suivante : <https://aceproject.org/ero-en/regions/asia/KG/kyrgyzstan-201cquestions-and-answers-for>, consultée le 25 octobre 2021.

Cornwall, A., « Making spaces, changing places: situating participation in development ». IDS Working Paper, n° 170, Institute of Development Studies, Brighton, 2002.

Cornwall, A., Schattan, V et Coelho, P., « Spaces for Change? The Politics of Participation in New Democratic Arenas », dans *Spaces for Change? The Politics of Citizen Participation in New Democratic Arenas*. Cornwall, A., Schattan, V et Coelho, P., Zed books, Londres et New York, 2007.

Curato, N. et al., « Twelve Key Findings in Deliberative Democracy Research ». *Daedalus*, vol. 146, n° 3, 2017, p. 28-38.

Dryzek, J. S., *Deliberative Democracy and Beyond: Liberals, Critics, Contestations*. Oxford University Press, Oxford, 2002.

Gundelach, B., Buser, P. et Kübler, D., « Deliberative democracy in local governance: the impact of institutional design on legitimacy ». *Local Government Studies*, vol. 43, n° 2, 2017, p. 218-244.

Hendriks, C. M., « Deliberative governance in the context of power ». *Policy and Society*, vol. 28, n° 3, 2009, p. 173-184.

Kühn, E., *Collaboration for the SDGs: the Set-up of the Nebhana Water Forum in Tunisia*. Collective Leadership Institute, Allemagne, 2017.

Ministère de la Justice du Kirghizistan, Ordre du Premier ministre de la République kirghize n° 491 en date du 25 juillet 2017. Disponible (en kirghize) à l'adresse suivante : <http://cbd.minjust.gov.kg/act/view/ru-ru/216414>, consultée le 25 octobre 2021.

Mansbridge, J. et al., « Norms of Deliberation: An Inductive Study ». *Journal of Public Deliberation*, vol. 2, n° 1, 2006, p. 1-47.

Moritz, J., « Re-conceptualizing civil society in rentier states ». *British Journal of Middle Eastern Studies*, vol. 47, n° 1, 2020, p. 136-151.

Organisation de coopération et de développement économiques, *Innovative Citizen Participation and New Democratic Institutions: Catching the Deliberative Wave*. Paris, 2020.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, « Efficacité, productivité et durabilité de l'eau dans la région NENA : Tunisie », non daté. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fao.org/in-action/water-efficiency-nena/countries/tunisia/fr/>, consultée le 25 octobre 2021.

Ntumba, P. N., « Case Study—Co-Creation and Empowerment: The Case of DR Congo in Agricultural and Rural Sector », dans *Co-Production and Co-Creation: Engaging Citizens in Public Services*. Brandsen, T., Verschuere, B. et Steen, T., éd., Routledge, New York, 2018.

Pearse, H., « Deliberation, Citizen science and COVID-19 ». *The Political Quarterly*, vol. 91, n° 3, 2020, p. 571-577.

Rao, V. et Sanyal, P., « Dignity through Discourse: Poverty and the Culture of Deliberation in Indian Village Democracies ». *The Annals of the American Academy of Political and Social Science*, vol. 629, n° 1 (mai), 2010, p. 146-172.

Sanders, L. M., « Against Deliberation ». *Political Theory*, vol. 25, n° 3, 1997, p. 347-376.

Scheinerman, N. et McCoy, M., « What does it mean to engage the public in the response to covid-19? » *The BMJ*, vol. 373, article 1207, 2021.

Shrestha, A., « Everything You Need to Know About the Guthi Bill ». *Kathmandu Post*, 11 septembre 2019.

White, S. C., « Depoliticising development: the uses and abuses of participation ». *Development in Practice*, vol. 6, n° 1, 1996, p. 6-15.

Young, I. M., « Difference as a Resource for Democratic Communication », dans *Deliberative Democracy: Essays on Reason and Politics*. Bohman, J. et Rehg, W., éd., MIT Press, Cambridge (Massachusetts) et Londres, 1997.

Notes de fin

- 95** Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE ; 2020)
- 96** Dryzek (2002)
- 97** Curato *et al.* (2017)
- 98** Rao et Sanyal (2010).
- 99** Cornwall et Coelho (2007).
- 100** Cornwall (2002).
- 101** Sanders (1997).
- 102** Hendriks (2009).
- 103** Sanders (1997, p. 349)
- 104** Voir l'annexe A pour une description complète de la méthodologie
- 105** Dans ce rapport, le volontariat est entendu au sens de la définition élargie proposée au chapitre 1
- 106** Remarque : dans ce rapport, le terme « guthi » fait référence aux institutions de la communauté de Newar, et non au système de gestion des terres au Népal, qui est un mécanisme juridique de gestion des terres offertes en don à des fins religieuses
- 107** Ntumba (2018).
- 108** Ntumba (2018).
- 109** Kühn (2017).
- 110** Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO ; n. d.)
- 111** Burke *et al.* (2007)
- 112** Entretien avec le Coordonnateur provincial du CARG, 12 juillet 2021
- 113** Kühn (2017).
- 114** Ministère de la Justice du Kirghizistan (2017)
- 115** Campagne d'information nationale « Follow Your Voice » (2015)
- 116** Kühn (2017).
- 117** Kühn (2017).
- 118** Burke *et al.* (2007)
- 119** Kühn (2017).
- 120** Shreshta (2019).
- 121** Kühn (2017).